

Réf: Dossier N° 032134

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DIAMAK AVICULTURE »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 9e TRANCHE, LOT 176,
ILOT 03

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/03/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 19/03/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIAMAK AVICULTURE »

Objet : Toutes les activités en rapport avec l'aviculture. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 9e TRANCHE, LOT 176, ILOT 03

Dirigeant(s) : M DIAWARA MAMAUDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03519 du 24/08/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23071/GTCA/RC/2021 du 24/08/2021

